Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_62-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_62

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_62-DE

26-62) REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS ANTERIEURS – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/ FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : -

VU l'article L 2321-2 27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération 21-152 du 29/09/2021 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2022 ;

CONSIDERANT que les communes de + de 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les immobilisations ;
CONSIDERANT les amortissements à régulariser ;
CONSIDERANT que les écritures de régularisation se traduisent par une opération d'ordre non budgétaire :

- Par un crédit au compte **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés » et un débit aux comptes **28** « Amortissement des immobilisations » à hauteur de **8 725.75 €**
- Par un débit au compte **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés » et un crédit au compte **281578** « Amortissement autre matériel technique » à hauteur de **744.96 €.**

CONSIDERANT que la régularisation des amortissements est demandée par le SGC de Dol-de-Bretagne ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le comptable public à réaliser les opérations d'ordre non budgétaire comme suit :

Débit			**Crédit**	
Imputation	N° Inventaire	Montant	Imputation	Montant
28158	2015/MATTECH/002	4 600,00 €	1068	8 725.75 €
281838	2024/MATBUREAUMAIRIE/003	3 183.65 €		
281848	2009/MOBILIER/003	197.14 €		
2815738	2025/MOBURBAIN/001	744.96 €		

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_62-DE

1068	2025/MOBURBAIN/001	744.96 €		
	Total DEBIT	**9 470.71 €**	Total CREDIT	**9 470.71 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO